



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES LANDES
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

* * *

**ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE PREALABLE
A LA DELIVRANCE DE DEUX PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA
CREATION D'UNE CENTRALE AU SOL DE PRODUCTION D'ENERGIE
PHOTOVOLTAIQUE SUR LA COMMUNE DE ARJUZANX**

**Demands : SARL ARJUZANX ENERGIES
SARL MONTE-CRISTO ENERGIES
Représentées par M. Pierre GIRARD
213 Cours Victor Hugo
33323 BEGLES**

Une enquête publique unique portant sur le projet susmentionné, est ouverte en mairie de ARJUZANX (au Bourg 40110) durant **32 jours** consécutifs **du lundi 21 août 2017 au jeudi 21 septembre 2017 à 13 h 00 inclus**.

Le Préfet des Landes est l'autorité compétente pour prendre les décisions des permis de construire.

M. Yves POISSON, retraité de l'aéronautique civile et militaire, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant, notamment les demandes de permis de construire, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale :

- sur support papier : à la mairie d'Arjuzanx aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 10h00 à 13h00 ;
- sur un poste informatique à la mairie d'Arjuzanx aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet de la préfecture des Landes à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr rubrique Publications – Publications légales – Enquête publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du lundi 21 août 2017 au jeudi 21 septembre 2017 à 13h00, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie d'Arjuzanx ;
- envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la Mairie d'Arjuzanx ;
- transmises par courriel à pref-amenagement@landes.gouv.fr, avant le jeudi 21 septembre 2017 à 13h00 Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur (EP Arjuzanx) ».

M. Yves POISSON , recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :

- . jeudi 24 août 2017 : de 10 h 00 à 13 h 00
- . vendredi 08 septembre 2017 : de 10 h 00 à 13 h 00
- . mercredi 13 septembre 2017 : de 10 h 00 à 13 h 00
- . jeudi 21 septembre 2017 : de 10 h 00 à 13 h 00

Toutes informations sur les dites demandes pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage représenté par MME Diane Mériaux 213 cours Victor Hugo 33323 BEGLES.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées à la mairie de ARJUZANX et à la Préfecture des Landes (Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Service Aménagement Habitat) et sur le site internet des services de la Préfecture des Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

LE PREFET